

A la une...



Chères Boinvilloises, chers Boinvillois

Après une interruption, notre bulletin municipal revient. Ce numéro de rentrée de l'Écho Boinvillois est particulièrement dense et riche en événements.

Vous allez pouvoir découvrir que le scolaire et le périscolaire fonctionnent particulièrement bien à Boinville.

Nous l'attendions avec impatience depuis des années, nous avons enfin, une desserte correcte en haut débit de notre territoire. Le « très » haut débit avec chaque maison raccordée à la fibre est prévu pour la fin de l'année 2020.

Grâce au déblocage du Contrat rural, (après de longs mois d'attente) les travaux de réfection et de mise aux normes du bâtiment de la Mairie ont pu être effectués. Une alarme a été installée dans l'école et des serrures électroniques dans tous les bâtiments municipaux.

Toujours dans le cadre de ce contrat, le réaménagement des sanitaires de la salle polyvalente pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite est en cours. Les travaux devraient être achevés pour fin novembre.

Je tiens à remercier le Département et la Région pour leur aide financière, (40 % pour l'un et 30 % pour l'autre du montant Hors Taxes). Aide sans laquelle nous n'aurions pu effectuer tous ces travaux.

Le « Contrat Triennal de Voirie » ayant enfin été réouvert aux communes, cela nous a permis de commencer les travaux du « Chemin piétonnier sécurisé » de Boinville à Bretonville. Chemin qui permettra, aux enfants de l'école et du centre de loisirs, de se rendre au terrain de sports en sécurité.

La première phase qui comprenait la réfection de la rue du Platane et la création d'emplacements de parkings rue du Moulin à Vent est achevée. Nous sommes maintenant en attente de l'enfouissement de la ligne Haute Tension par Enedis afin de continuer les travaux.

Je tiens à remercier les membres de la commission fleurissement, qui se sont relayés tout l'été pour arroser le jardin partagé, mais aussi les plantations autour de la Mairie. J'y associe bien entendu aussi les Boinvillois, jeunes et moins jeunes qui se sont intéressés et investis et ont participé.

« Brouillards d'octobre et pluvieux novembre, font bon décembre. »

Jean-Louis Florès

Dans ce numéro :

<i>État Civil</i>	2
<i>Les Comptes Rendus des Conseils Municipaux</i>	3
<i>Zoom sur: le SIVOS</i>	5
<i>La Mairie vous informe</i>	7
<i>Rappels du « bon voisinage »</i>	11
<i>Du côté des associations</i>	12
<i>Artisans, commerçants, annonces</i>	16
<i>Supplément Spécial</i>	
<i>Hôpital de Rambouillet</i>	17
<i>Demandes de « Déclaration en Catastrophe Naturelle »</i>	18



État Civil

NAISSANCE



REBOURS Mélyne, née le 24 février 2019
CALAS Zayan, né le 27 février 2019
SANGATA Maël, Noa, né le 6 juin 2019
ARNOULT Camille, Alyssa, Lia née le 1 juillet 2019
ESTHER Liyana, née le 3 juillet 2019
DUFEIL Rose, Audrey, Alexandra, née le 17 juillet 2019
CLAIN Tommy, Vincent, Maël, né le 26 juillet 2019
MESNAGER CARTRAUD Sidonie, June, Virgule, née le 10 septembre 2019
GUIDET Mylann, Christophe né le 1 octobre 2019



MARIAGE

DESVERGEZ Geoffrey et **DELEU** Claire, Stéphanie le 27 juin 2019
VAN HORN Ryan, Keith et **DESVERGEZ** Alicia le 27 juillet 2019
RIBEIRO Altino et **MOREL** Aurélie le 31 août 2019

DECÈS

POINHAS Joaquim, Bernadino décédé le 25 février 2019
SINEAU Yves, Alphonse, Marie décédé le 04 août 2019



Bienvenue aux nouveaux habitants

Le Bréau sans Nappe:

Monsieur **THEISEN** et Madame **PAPOIN**: rue du Château
 Madame **BERTHELOT**: rue du Château
 Monsieur **LEVEILLER** et Monsieur **LUCE**: Impasse de Grands Champs

Boinville le Gaillard (bourg):

Monsieur et Madame **MAGARELLI**: rue du Prieuré
 Monsieur et Madame **LE CAER**: Résidence les Jardins
 Monsieur **PERREIRA COSTA** et Madame **MARCELOS SUARES**: Impasse Malvoisine
 Madame **RAYMOND**: rue du Moulin à Vent
 Monsieur **DESPREZ** et Madame **PERREAUX** : rue de la Sente du Couvent
 Monsieur et Madame **RIBEIRO**: rue de la Sente du Couvent
 Monsieur et Madame **DUARTE COIMBRA**: rue de la Sente du Couvent



La mairie vous informe ...

Compte tenu du nombre de Conseils Municipaux tenus depuis la dernière parution de l'Écho Boinvillois (Écho Boinvillois N°35) nous ne pouvons donner ici tout les extraits les derniers Conseils Municipaux.

Seules les grandes lignes sont éditées. Vous pouvez néanmoins, soit les consulter sur demande en mairie, soit les lire sur le site de la commune <http://www.boinville-le-gaillard.fr> Onglet « Mairie »,

Rubrique «Le Conseil Municipal », « Les comptes-Rendus ». **L'extrait du dernier conseil municipal (16 juillet 2019) est détaillé.**

Les grandes lignes des Conseils Municipaux du:

11 octobre 2018

- ☞ DM2/2018: Décision modificative « Mouvements de Crédit »
- ☞ Budget principal : Admission en non valeur pour une valeur de 23,52 €
- ☞ Détermination des ratios d'avancement de grade
- ☞ Emprunt Crédit Mutuel
- ☞ Lutte contre les frelons asiatiques – Participation communale aux propriétaires privés
- ☞ Subventions: SPA 2019, Secours populaire Français,
- ☞ Autorisation à Monsieur Le Maire de signer la convention avec le CIG relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales
- ☞ Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes de diagnostics amiante et HAP dans les enrobés de voirie
- ☞ Autorisation à Monsieur le Maire d'adhérer au groupement de commande pour les assurances incendie accidents et risques divers avec le CIG
- ☞ Points Divers: Mare de Bretonville, Groupement pour la commande et livraison des repas pour la restauration du centre de Loisirs, Rencontre ville-hôpital sud Essonne, Création de la commission de contrôle des listes électorales, Aménagement de la place du Monument aux Morts Contrat rural, Abri bus, Haut débit, Aire de jeux petite enfance.

7 décembre 2018

- ☞ Approbation du PLU Plan Local d'Urbanisme
- ☞ Soumission des travaux d'édification de clôtures à déclaration préalable
- ☞ Instauration du permis de démolir
- ☞ Adoption du droit de préemption urbain
- ☞ DM3/2018: Décision Modificative virement de crédit
- ☞ Approbation du compte rendu de la CLECT RT du 10 Janvier 2018
- ☞ Approbation du compte rendu de la CLECT RT du 08 novembre 2018
- ☞ Subvention au titre du programme départemental 2016-2019 d'aide aux structures intercommunales en matière de voirie
- ☞ Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du C.I.G
- ☞ PSC Prévoyance
- ☞ Détermination des ratios d'avancement de grade
- ☞ Ouverture et fermeture de poste
- ☞ Mise à jour du tableau des effectifs
- ☞ Investissement 2019 – ouverture de crédit
- ☞ Motion projet de loi sur la Justice
- ☞ Subvention ADMR 2019
- ☞ Points Divers: Plan climat Air Énergie Territorial de Rambouillet Territoire Déclaration d'intention, TDF : Implantation antenne communication mobile, RGPD Règlement Général de la Protection des Données, A10 gratuite, Ramassage des ordures Impasse Malvoisine, Contrat rural 2018 -subvention, Acquisition d'adoucisseur d'eau, SEY 78, Questions diverses.

12 mars 2019

- ☞ Demande de Subvention pour la création d'un chemin piétonnier sécurisé dans le cadre des amendes de police
- ☞ Ralliement à la procédure de passation d'une convention de participation relative au risque « Santé »
- ☞ Renumérotation du 1, 1bis et 1ter rue du Prieuré et création de numéros rue de l'Orme Sureau
- ☞ Subvention Amicale des DGS et Secrétaires de mairie du sud Yvelines
- ☞ Redevance occupation du domaine public : Camion Rôtisserie
- ☞ Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet
- ☞ Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation
- ☞ Mise à jour du tableau des effectifs
- ☞ Points Divers: Formation BPJEP (Brevet Professionnel de la Jeunesse Populaire) Évacuation des eaux pluviales toiture ferme rue du Prieuré, Travaux mairie, Sécurité routière aux entrées de Boinville le Gaillard.

Les grandes lignes des Conseils Municipaux du:



10 avril 2019

- ☞ Compte administratif 2018 M 14
- ☞ Compte de gestion 2018 M14
- ☞ Affectation du résultat M 14
- ☞ Vote du budget 2019
- ☞ Vote des 3 taxes 2019
- ☞ Tarifs Concession Cimetière et Columbarium
- ☞ Tarifs location de la salle polyvalente
- ☞ Subvention imagine'R 2019/2020
- ☞ Subventions aux associations communales
- ☞ Points Divers : Point sur les travaux mairie, Questions diverses .

28 mai 2019

- ☞ Autorisation à Monsieur le Maire de signer la Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'une aire de jeux pour enfants
- ☞ Groupement de commandes - Marché public de fourniture et livraison de repas en liaison froide et de mise à disposition de matériel pour le pour le stockage et réchauffage de repas.
- ☞ Points Divers : PLU
- ☞ SIAEP : litige commune/SIAEP

Extrait du Conseil Municipal du 16 juillet 2019

- ☞ Convention relative au contrôle périodique et obligatoire des poteaux et bouches d'incendie avec la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines.
La commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines assurera le **contrôle des poteaux et bouches d'incendie de Boinville le Gaillard, moyennant un montant fixé à 23 € par poteaux ou bouches d'incendie**. Cette convention s'applique à compter de sa signature pour une durée d'un an, renouvelable de manière tacite trois fois.
 - ☞ **Recomposition de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires**, Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre l'année avant le renouvellement général des conseils municipaux.
la répartition de ces **67 sièges entre les 36 communes** de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires s'établit ainsi par commune: **18 sièges** pour Rambouillet; **5 sièges** pour Le Perray-en-Yvelines et Les Essarts-le-Roi; **4 sièges** pour Saint-Arnoult-en-Yvelines ; **2 sièges** pour Ablis, Auffargis, Bullion et **1 siège** pour chacune des 29 autres communes.
- ☞ **Autorisation à Monsieur le Maire de signer la Convention de prestation de service relative à la prestation de balayage mécanique des voiries**
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les communes d'Ablis, Boinville-le-Gaillard, Bonnelles, Bullion, Clairefontaine-en-Yvelines, La Celle-les-Bordes, Longvilliers, Orsonville, Ponthévrard, Paray-Douville, Prunay-en-Yvelines, Rochefort-en-Yvelines, Saint Martin-de-Bréthencourt, Sainte Mesme, Sonchamp et Saint-Arnoult-en-Yvelines s'étaient précédemment regroupées au sein d'un groupement de commandes ayant pour objet le balayage mécanique des voies publiques. Le marché avait été confié à la Société ESV. Cette société a fait valoir qu'un certain nombre d'erreurs ont conduit à remettre en cause l'équilibre économique du marché. (erreurs significatives dans l'appréciation du linéaire de voirie, donc dans le chiffrage) ESV a mis fin au marché .
Ces mêmes communes, auxquelles est venue s'adjoindre la commune de Paray-Douville, grâce à la location d'un engin de balayage mécanique et le recrutement d'un chauffeur Poids-Lourd à temps complet, et vu les économies attendues grâce à cette organisation pour l'ensemble des communes, **la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines a accepté de réaliser la prestation pour le compte de l'ensemble des communes engagées dans la démarche.**
- ☞ **Adhésion de la commune de Boinville-le-Gaillard à l'Association des Maires pour le Civisme**
Monsieur le Maire expose à l'assemblée que « l'Association des Maires pour le Civisme » (AMC) a pour objet de fédérer les villes qui souhaitent s'engager concrètement en faveur du civisme et de les accompagner dans la mise en œuvre d'actions concrètes. Afin de contribuer à défendre les valeurs du civisme en France, il convient de faire adhérer notre collectivité à « l'Association des Maires pour le Civisme ». **Coût de l'adhésion 100€ par an**
- ☞ **Points Divers** : SIAEP, Remerciements, Fête Nationale, Machine à pain, Commission voirie.



SIVOS de la Pointe du Diamant

Faisons un petit rappel historique sur la création du SIVOS.

Suite à la fusion avec la **Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires (CART)** et la **Communauté de Communes des Étangs**, chaque village de la CAPY avait repris la compétence scolaire.

Les communes d'**Allainville-aux-Bois**, **Boinville-le-Gaillard**, **Orsonville** et **Paray-Douaville** ont donc décidé de **créer en 2017** un **Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire**, le « **SIVOS DE LA POINTE DU DIAMANT** » afin d'accueillir les enfants des quatre communes dans les écoles d'Allainville et de Boinville.

Les débuts du **SIVOS** ont été laborieux pour des raisons de tracasseries administratives, mais il a su surmonter ces écueils. Dès la création de ce Syndicat, il avait été décidé qu'il aurait comme **compétences tout ce qui touchait à l'enfance**. Il a donc commencé à prendre en charge le **scolaire**, la **restauration scolaire** et le **transport scolaire**.

Vu la réussite de cette première partie, il a été décidé de poursuivre au **début de 2019** par l'intégration au **SIVOS** du **Périscolaire** et de **l'Extra-scolaire** (Le Centre de Loisirs).

Grâce à ce regroupement de communes le Syndicat a pu **se lancer dans des investissements importants**:

- Un **Tableau Numérique Interactif (TNI)** a été installé en complément de celui déjà présent. Pour que toutes les classes soient pourvues, un troisième équipement est en commande.
- La « **Classe Informatique Mobile** » (ordinateurs portables) datant un peu, un projet à base de tablettes tactiles va être finalisé.
- Vu les **problèmes d'entartrage des robinetteries**, et afin de traiter l'eau, des équipements innovants et écologiques ont été installés dans les deux écoles (Boinville et Allainville) et le centre de loisirs de Boinville.

Ce Syndicat a démontré que quand des communes, même petites, décident de travailler ensemble, de mutualiser des ressources, le résultat était bénéfique pour tout le monde.

Le « **SIVOS DE LA POINTE DU DIAMANT** » a organisé le **19 Septembre 2019** une réunion ayant pour thème tout ce qui est en relation avec les enfants en l'occurrence les compétences du Syndicat.

Les Maires des quatre communes **Martial ALIX**, **Anne CABRIT**, **Jean-Louis FLORÈS** et **Régine LIBAUDET**, ont eu l'honneur d'accueillir en Mairie de Boinville-le-Gaillard le **Préfet des Yvelines Jean-Jacques BROT**, le **Sous-Préfet de Rambouillet Michel HEUZE**, la **Directrice adjointe de l'Éducation Nationale de notre secteur Marie-Claire DUPRAT**, le **Commandant de Gendarmerie de Rambouillet Olivier REYNAUD**, l'**Adjudant-Chef commandant la Brigade de Gendarmerie d'Ablis Jean Marc BAUDIN**, l'**Adjudant-Chef des Pompiers en charge du Centre de Secours d'Ablis Franck FERBER** et notre **Conseillère Régionale Anne CABRIT**, Maire d'Orsonville.

Après le café de bienvenue, la délégation a pu visiter l'**École élémentaire de Boinville** puis le **Centre de Loisirs**.

Les **deux Directeurs** ont exposé leurs projets, le fonctionnement des structures, la communication et leur aptitude à travailler ensemble.

Ensuite les membres du **SIVOS** tenaient à montrer à tous, mais surtout au **Préfet des Yvelines** et à la **Représentante de l'Éducation Nationale** que pour aller d'une école à l'autre il fallait emprunter la **N191**.

Vos élus se battent depuis des années pour **au minimum le remplacement des carrefours par des giratoires** et, rêvons un peu, la **mise à deux fois deux voies entre Ablis et Allainville**.

Pour cette démonstration sur la dangerosité de la N191, tout le monde a pris le **Bus Scolaire** en direction de **l'école d'Allainville afin d'effectuer le même trajet que les enfants**.

L'école maternelle d'Allainville a longuement été visitée.

Au retour sur Boinville-le-Gaillard, un petit circuit avec le bus scolaire, passant par Paray-Douaville et Orsonville en finissant par Bretonville a bouclé cette visite.

Les élus ont été satisfaits de voir l'intérêt porté par Monsieur le Préfet des Yvelines, ainsi que par tous les autres corps de l'État, à notre Syndicat et à son fonctionnement mais aussi à la dangerosité des carrefours sur la N191, véritable colonne vertébrale de nos quatre communes.

Autour de **Rambouillet**

BOINVILLE-LE-GAILLARD

Quand 4 communes se regroupent pour sauver leurs écoles

Jeudi dernier, les élus de Paray-Douaville, Orsonville, Boinville-le-Gaillard et Allainville ont fait visiter au préfet et à la directrice académique leurs écoles, regroupées depuis la rentrée de septembre 2017.

Jeudi matin, alors que les enfants de Paray-Douaville, Orsonville, Boinville-le-Gaillard et Allainville-aux-Bois étaient bien arrivés dans leurs écoles respectives, le bus est ressorti du garage. Cette fois-ci, non pas pour emmener les élèves sur le lieu d'une sortie, mais pour montrer à leurs élus et à des représentants de l'État les deux établissements scolaires et le centre de loisirs communs aux quatre communes. Le préfet des Yvelines Jean-Jacques Brot, le sous-préfet de Rambouillet Michel Heuze et la directrice académique adjointe Marie-Claire Duprat ont ainsi découvert les missions du Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) de la pointe du diamant.

Un centre de loisirs dynamique

En janvier 2017, lorsque la Capy a intégré la communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires, quatre maires ont décidé d'une leurs forces pour créer un centre de loisirs dans les écoles. Paray-Douaville, Orsonville, Boinville-le-Gaillard et Allainville-aux-Bois ont ainsi créé le SIVOS de la pointe du diamant, en référence à leur situation géographique, à l'extrémité sud du département. « Nous



Les maires du Sivos (Martial Alix, Anne Cabrit, Jean-Louis Florès et Régine Libaudet) ont reçu dans leurs écoles le préfet Jean-Jacques Brot et la directrice académique adjointe Marie-Claire Duprat.

avons créé une carte scolaire pour que les enfants de ces quatre communes soient regroupés », explique Anne Cabrit, maire d'Orsonville. Ainsi, tous les enfants de maternelle sont scolarisés à Allainville-aux-Bois. Cette année, ils sont 48 répartis en deux classes. Et à partir du CE, tous vont à Boinville-le-Gaillard. Ils sont 73 depuis la rentrée.

C'est également dans cette commune que se trouve le

centre de loisirs. Il est dirigé par Arnaud Julien, arrivé il y a deux ans. Trois autres professionnels assurent la surveillance et l'animation. Ouvert de 7h à 19h, il est fréquenté par une quarantaine d'enfants de tous les âges. Un chiffre qui a doublé en deux ans. « Il y a une très bonne équipe. Les enfants font de belles sorties l'été. Et le soir, quand je récupère mes enfants à 18h, ils ont joué, ont eu le temps de jouer. Ils

sont contents et moi aussi », confie-t-elle.

Des transports gratuits pour les familles

Le nouveau directeur a, en effet, pris soin d'intégrer les parents à la vie du centre de loisirs. « Nous faisons trois à quatre fêtes par an, pour la rentrée, à Noël, avant les grandes vacances. Cela permet de créer du lien entre les parents qui n'habitent pas tous au même

UN RONDO-POINT À LA PLACE DU STOP

Profitant de la venue du représentant de l'État dans les Yvelines, les élus de la pointe du diamant ont évoqué le problème de la traversée de la RN 191. Qu'il s'agisse d'aller de Boinville-le-Gaillard à Paray-Douaville ou d'Allainville, le bus scolaire n'a pas d'autre choix que de traverser cette route très accidentogène.



À l'entrée d'Allainville, au croisement de la RN191.

endroit et n'ont pas forcément l'occasion de voir ailleurs », explique-t-il.

Le centre de loisirs a également séduit Saint-Martin-de-Bretoncourt qui vient de signer une convention avec le Sivos pour que ses enfants puissent en profiter pendant les vacances scolaires et le mercredi. « Le bus scolaire qui amène les enfants d'un village à l'autre est gratuit pour les familles. D'ailleurs, elles ne paient pas entièrement le coût important du centre de loisirs et des transports », avance le président du Sivos et maire de Boinville-le-Gaillard, Jean-Louis Florès.

« J'admire ces réalisations. C'est formidable, cela maintient les services publics dans le monde rural », a salué le préfet.

Florence Chevalier



SIVOS de la Pointe du Diamant

Garderie - Centre de Loisirs



Comme il est indiqué sur la page précédente **La Garderie – Centre de Loisirs de Boinville** dépend dorénavant du **SIVOS de la Pointe du Diamant**. Son fonctionnement (Direction et Animateurs) reste inchangé.

La Garderie Centre de Loisirs accueille les enfants des **communes du SIVOS**, ou sous convention avec le SIVOS, mais également des enfants de communes **Hors SIVOS** sans convention. Les **inscriptions 2019/2020** se répartissent ainsi:

- ☞ **9 enfants** hors SIVOS et sans convention.
- ☞ **12 enfants** de St Martin de Bréthencourt ayant une convention avec le SIVOS pour le centre.
- ☞ **17 enfants** d'Allainville (SIVOS)
- ☞ **42 enfants** de Boinville le Gaillard (SIVOS)
- ☞ **15 enfants** d'Orsonville (SIVOS)
- ☞ **15 enfants** de Paray Douville (SIVOS)

Pour l'année **2019/2020** nous avons **110 enfants inscrits** au centre. Le centre accueille environ **30 enfants par mercredi** et environ **40 enfants par soir**.

Les **activités** sont **nombreuses** et **diversifiées**. Voici **quelques exemples** depuis la rentrée de septembre:



- ✓ **Journée sur le patrimoine** avec la création de jeux de société.
- ✓ **Chasse au trésor** avec la journée pirate.
- ✓ **Fête de l'automne** avec fabrication d'activités manuelles et dégustation de crêpes



- ✓ **Journée "pain"** avec la fabrication de son propre pain.
- ✓ **Journée Américaine**
- ✓ **Participation à la grande lessive** (voir encadré « c'est quoi la Grande Lessive? »).
- ✓ **Vacances d'Octobre**, sur le thème d'**Halloween** avec au programme des grands jeux, des activités manuelles, une veillée, de la pâtisserie ou un défilé costumé.

 Retrouver nos activités, plannings, photos sur notre page
« Centre de loisirs de Boinville »



« C'est quoi la Grande Lessive? »

Il s'agit de concevoir, un **même jour tout autour de la Terre**, une installation artistique éphémère au moyen de fils, de pinces et de réalisations de format A4 conçues à partir d'une invitation commune.

Le 17 octobre 2019, le thème était :
« **Paysages du bord de Terre** ». Cette installation se réalise à l'extérieur de

locaux, sur un espace agencé en fonction de son implantation et du cheminement des participants et des spectateurs. Chaque réalisation individuelle contribue à une réalisation collective issue de la coopération.

La Grande Lessive à Boinville le Gaillard



Plan Triennal de Voirie

Un dossier de subvention a été déposé auprès du **Conseil Départemental** pour un montant de **235 000€**. Le plan triennal de voirie permet le subventionnement à **70% des coûts des travaux HT plafonné pour notre commune à 148 876€**.

Après étude de notre dossier, nous avons obtenu l'inscription de nos travaux dans ce plan triennal. Dès réception de l'avis d'attribution de cette subvention, une partie des travaux prévus dans ce contrat a été lancée :

- ⇒ **Création de places de parking** rue du Moulin à Vent
- ⇒ **Réfection de la chaussée** de la rue du Platane
- ⇒ **Réfection de la chaussée** de l'impasse Malvoisine pour le grand bonheur des riverains.

La **prochaine étape** de ce projet consistera en la **prise de la chaussée** rue du moulin à vent sur la partie entre la rue du platane et la sortie du bourg et la réalisation d'un trottoir côté pair de la rue.



Impasse Malvoisine

Rue du Platane

Merci à **Rachel NEVES** pour les photos prises, lors de son stage en mairie en février 2019



Une dernière demande de subvention a été déposée auprès du **Conseil Départemental** dans le **cadre de la répartition du produit des amendes de police** (montant

maximum de la subvention **9 360€**)

- ⇒ **La réfection de la place du Monument aux Morts**, point central de notre commune, débutera second semestre 2020. Une demande d'enfouissement de la ligne HTA a également été réalisé auprès d'Enedis. Dès réalisation des travaux par Enedis, nous pourrons lancer la réalisation de ce chantier.

Coût de la réfection de la place: 120 000 € HT

La mairie vous informe



Contrat rural

Une demande de subvention a été déposée auprès du **Conseil Régional et du Conseil Départemental** pour la réalisation de 4 chantiers :

- ⇒ **Réfection** du **groupe Mairie/École**
- ⇒ **Réalisation** d'un **chemin piétonnier entre Boinville et le terrain multisports**
- ⇒ **Réfection** de la **place du Monument aux Morts**
- ⇒ **Mise aux normes pour les personnes handicapées des sanitaires de la salle polyvalente.**

Ce dossier, pour un montant global de **308 694,20 € TTC** (257 245,17€ HT) a été approuvé par les différentes commissions en novembre 2018 pour un montant de **102 898,30€ (part Régionale = 40%)** et **77 172,55€ (part Départementale = 30%)**.

Les travaux de la mairie ont été livrés en mois de juin.

Voici la liste des travaux réalisés :

- ⇒ **Rafraichissement** des **peintures du secrétariat**, du **couloir/cage d'escalier** et de la **salle du Conseil/Mariage**,
- ⇒ **Réfection du sol au rez-de-chaussée** par le **recouvrement des dalles**, du **carrelage** par de nouvelles dalles, et des **marches** dans la **montée de l'escalier**.
- ⇒ **Remplacement** de la **chaudière** par une **chaudière basse consommation**
- ⇒ **Remise aux normes électriques des archives** où l'on retrouve encore des **fils électriques tissés**
- ⇒ **Mise en place** de serrures électroniques
- ⇒ **Mise sous alarme** du groupe scolaire.

Coût engagé pour ces travaux: 61 000 € HT

A la fin de la brocante, un autre chantier a également débuté :

- ⇒ **La mise aux normes handicapés des sanitaires de la salle polyvalente.** La réalisation de ce chantier nécessitera la fermeture de la salle polyvalente pour environ 2 mois.

Coût pour la mise aux normes: 27 500 € HT

Le dernier chantier qui sera lancé est:

- ⇒ la **création du chemin piétonnier**. Il démarrera en parallèle avec les travaux de réfection de la rue de moulin à vent prévu dans le contrat triennal de voirie. Ces travaux sont assujettis à la demande d'enfouissement de la ligne HTA faite auprès d'Enedis, Il faudra attendre que les travaux d'enfouissement soient terminés pour pouvoir débiter le chemin piétonnier.

Coût de l'opération « Chemin piétonnier »: 50 000 € HT

Une convention sera prochainement signée entre la **commune de Boinville-le-Gaillard et Rambouillet Territoires** pour l'installation d'une **aire de jeux** sur le terrain de sport situé à Bretonville.

La **commission jeunes** a sélectionné **5 jeux** (à valider) **pour des enfants allant de 1 à 12 ans**. Les travaux devraient débuter d'ici la fin de l'année, voir début 2020 en fonction de la météo.

Le coût de ce projet est d'un peu plus de **50 000€ dont 40 000 € financés par notre Communauté d'Agglomération.**



Image non contractuelle



Bornes de chargements des véhicules électriques

Pour renforcer le maillage des bornes de rechargement des véhicules électriques, la CART a proposé à la Mairie de Boinville le Gaillard d'installer une borne sur notre commune.

C'est maintenant chose faite. La borne est située sur le parking de la salle polyvalente et se compose de deux points de branchement.

Vous devez demander un badge en vous connectant sur le site <http://rt78-bornes.fr/portal/#/offer>

Ce badge vous permettra de vous brancher GRATUITEMENT sur n'importe quelle borne du territoire de la CART. Les frais d'abonnement au fournisseur d'électricité sont pris en charge par la CART, les autres frais (consommation etc...) seront à la charge de la commune où se situe la borne. Pour les **habitants hors CART** qui souhaiteraient se brancher sur l'une des bornes du maillage de la CART, le badge est facturé 10 €.

La mairie vous informe



Chaque année le **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) invite les Boinvillois(es) au **repas des « anciens »**. Cette année le **repas aura lieu le 7 décembre 2019**.

Pour rappel, il est offert aux Boinvillois et Boinvilloises âgés de 65 ans et plus, inscrits sur les listes électorales de la commune.

Comme l'année précédente c'est **Audrey QUIEROZ d'EPICURA** qui assurera ce délicieux le repas.



URBANISME

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le 7 décembre 2018, le **PLU** a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal, après plus de 2 ans de chantier.

C'est donc à cette date qu'il a pris effet.

La mise en service par la mairie et la **commission Urbanisme/Permis de construire** est effective et son application est parfois délicate. Bons nombres de questionnements sont encore en suspens.

Actuellement le PLU est consultable en mairie.

Très prochainement, vous pourrez aussi le consulter en ligne sur le site de la mairie

www.boinville-le-gaillard.fr, via deux liens internet:

Le premier, « Géoportail de l'Urbanisme »

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>, (lien également

valide directement par votre moteur de recherche habituel) reprend la cartographie et tous les documents du PLU

(règlements, zonages, servitudes, etc...). Ces documents seront téléchargeables. Par contre pour ce qui concerne la cartographie celle-ci est peu ou pas conviviale, voir illisible.

C'est pour cette raison qu'actuellement le **service URBANISME de la CA RT développe pour les communes et les usagers un interface convivial et simple d'utilisation pour les mairies et le « grand public »**.

L'accès aux usagers sera plus restreint que celui des mairies. **Le second: Dès la livraison de cet interface**, celui-ci sera également disponible sur le site de la mairie.

Vous pouvez, bien sur, vous rendre en mairie pour de plus amples renseignements, ou si vous ne disposez pas d'accès internet.

Transferts des voies privées (Résidences) à la commune

Lors d'un précédent conseil municipal une question concernant le **transfert des voies privées en voies publiques** notamment pour les 3 résidences suivantes, jusqu' alors en statut privé a été posée. Il s'agit de :

- La Résidence « **Les Lys** » à Bretonville
- La Résidence « **Le Paray** »
- La Résidence « **Les Jardins** » à Boinville bourg

Cette question récurrente depuis plusieurs mandats a fait l'objet d'un regard particulier, quant aux modalités de transfert.

La principale condition étant que les voiries de ces résidences devaient être transférées en « Bon état », **la deuxième** connaître le coût de ce transfert pour la commune.

La dernière avoir l'accord de tous les propriétaires habitant ces résidences. Ce sont les Présidents des associations de copropriétés (**Michel BARBIER, Jean-Jacques VERAGEN et Michel BRISSET**) qui ont été chargés de récolter les signatures des habitants de ces résidences.

Les trois conditions étant réunies, Monsieur le Maire **Jean Louis FLORES** accompagnés de **Michel BARBIER, Jean-Jacques VERAGEN et Michel BRISSET** ont pris rendez vous à **l'Étude Notariale de Maître COSSÉ à Ablis**, afin de faire acter ce transfert.

La signature finale, par le Monsieur Maire a eu lieu en Mairie le **21 octobre 2019**.

La voirie de ces 3 résidences étant désormais dans la domaine public, ce sera à la commune d'en assurer l'entretien, au même titre que l'ensemble de la voirie communale.



La mairie vous informe ...

URBANISME (suite...)



Une nouvelle antenne-relais mobiles s'implante au Bréau sans Nappe.



Les habitants du Bréau inquiets: une nouvelle **antenne-relais mobiles**, s'implante trop près des habitations.

Pour information, la mairie ne peut pas interdire l'implantation d'antenne-relais (mobiles, hertziennes, etc...). Elle ne peut que faire respecter le PLU ou imposer des distances d'implantations.

Mais **revenons** sur la **demande initiale faite par TDF d'implanter sur la parcelle ZK23 au Bréau** (derrière le Petit Bois, route de Dourdan), un pylône servant à l'accroche d'antenne-relais mobiles.

TDF n'ayant pas obtenu l'accord du **fournisseur ORANGE** pour se servir du pylône déjà existant sur cette parcelle, il a donc fait une demande en mairie (par mail) afin de savoir s'il pouvait implanter une dalle de béton de 7 m X 5 m à 1 m de la limite séparative de la parcelle (Petit bois) et 20 m du chemin d'accès ; **Rappelons que le PLU exige une distance de 10 m minimum par rapport aux limites séparatives pour cette zone.**

En première réponse la mairie leur a demandé **d'être en conformité avec le PLU**, et de soumettre leur **demande par Déclaration Préalable de Travaux (DP)** afin que la commission Permis de Construire de la commune puisse statuer.

Dans un second temps, la **commission Permis de Construire**, bien que la DP ait été demandée conformément au PLU (10 m), **a émis des réserves sur la distance d'implantation jugée trop proche des habitations**. Elle a donc demandé que l'implantation se fasse **au moins à 50 m de la limite séparative** du petit bois, et 20 m du chemin d'accès.

Finalement TDF édifie la dalle de béton, sur laquelle reposera le pylône d'antenne-relais mobiles, **à 50 m du pylône ORANGE existant** (afin que les ondes émises n'interfèrent pas entre elles) et 20 m du chemin. (plan ci-contre) **Éloignant ainsi le « Périmètre de sécurité » d'émission des champs électromagnétiques de plus de 200 m des premières habitations.**

Ce champ électromagnétique est-il nocif pour la santé ?

A moins d'être électrosensibles..., ce champ n'est pas plus nocif que ceux que vous recevez par la voie hertzienne TNT, par la Wifi, par le courant de votre alimentation secteur qui induit aussi un champ, etc.

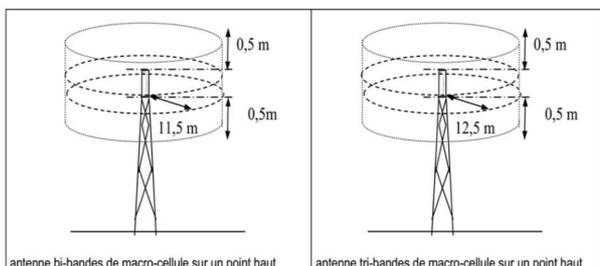
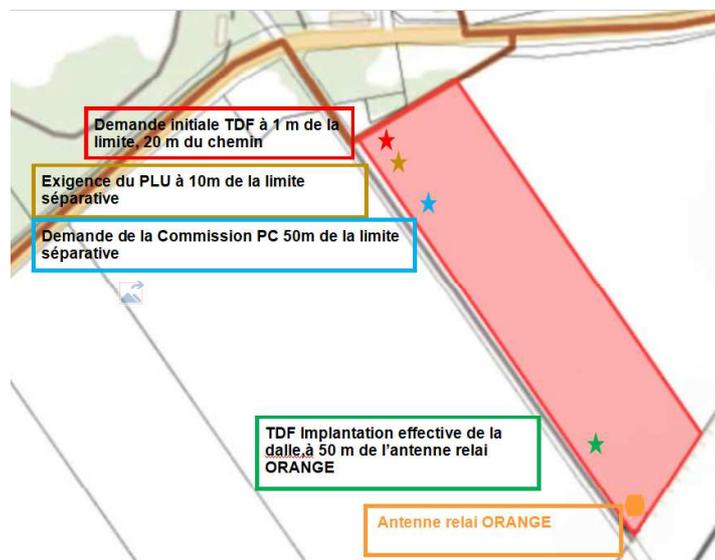


Figure 3 : Illustration des périmètres de sécurité d'un site multi-sectoriel avec des antennes macro-cellulaires bi-bandes ou tri-bandes sur pylône ou point haut

Il faut savoir que le champ électromagnétique rayonnant pour ce type d'antenne-relais mobiles (antennes de type **MACRO**) **émet en milieu rural à plusieurs kilomètres**, ce qui permet au plus grand nombre de **recevoir la 4 G** sur leurs téléphones portables. **Ce champ s'affaiblit en fonction de la distance et n'est nocif pour la santé**, selon les connaissances actuelles, **que dans une zone proche dite « Périmètre de sécurité »**. Ce champ est fonction des puissances émises par les antennes (quelques Watts, ce qui est peu par rapport aux antennes hertziennes qui émettent plusieurs kilowatts), et les fréquences d'émissions. Dans le **Périmètre de sécurité**, le champ électrique y est intense (de **38 V/m à 61 V/m selon la bande de fréquence 700 MHz à 2,1 GHz**). Les antennes édifiées en zones rurales ont un **Périmètre de sécurité** qui

s'établi autour des antennes (voir schéma ci-dessus) entre 11,5 et 12,5 m de rayon sur 360° et a plus de 12 m du sol.

Vous souhaitez en savoir plus et tout comprendre sur ce sujet, vous pouvez consulter et télécharger sur le site de l'**ANFR** le «**Guide Périmètres de sécurité** ». Bien qu'assez technique ce guide se met à notre portée . Vous le trouverez sur le site: <https://www.anfr.fr/>

Sur le moteur de recherche tapez : Guide Périmètres de Sécurité, puis Sélectionner le document: «**2018-05-07_ANFR-DR17-5_Guide_Périmètres_de_Sécurité_VF.pdf** »



La mairie vous informe ...

UN QUATRIÈME PÉTALE,En route pour le 5ème



Depuis 4 ans, le concours des Villes et Villages Fleuris des Yvelines reconnaît **notre investissement dans l'embellissement de notre**

cadre de vie, ce qui nous encourage à persévérer.

Mardi 19 février 2019, la Commission Fleurissement s'est vue remettre un **4ème pétale** récompensant ses efforts, lors de la cérémonie annuelle de remise des prix à Plaisir.

Une cérémonie particulièrement symbolique puisqu'elle a également fêté les **60 ans** du label de qualité de vie « Villes et Villages fleuris » et le renouvellement de la labellisation « Yvelines département fleuri ».

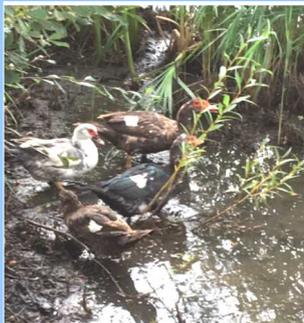
Autre particularité **pour cette année 2018/2019**, nous avons reçu le « **Prix spécial de la démarche éducative** » attribué en 2018 pour la **réalisation d'un jardin potager porté conjointement avec nos 4 étudiants de l'IUT de Rambouillet**. Les 4 étudiants: Émilie, Emma, Jeanne et Tony étaient présents ce jour- là et leur travail enthousiaste et assidu s'est vu reconnu officiellement.

Maintenant à nous et avec vous Boinvillois et Boinvilloises, de poursuivre cette démarche. Pour ce faire, nous donnons rendez vous le **samedi matin au jardin partagé** à tous ceux qui peuvent nous aider à préparer le jardin pour l'hiver et profiter des dernières récoltes.

Et le **5ème pétale !**, le jury départemental est passé dans les hameaux et bourg de Boinville le **20 juin 2019**.

Il a de nouveau été enthousiaste des efforts faits pour maintenir le fleurissement du village et de la mairie. Nous espérons bien de nouveau remporter le **Trophée « cœur de ville et village et sa mairie fleurie »**. Les résultats ne seront pas connus avant le 1er trimestre 2020.

Soyons patients gardons l'espoir. L'investissement et les efforts de **Gilles DUPUY et Claudine DOMPS** entre-autre seront, nous l'espérons encore une fois récompensés.



La Mare des Saules

De **nouveaux habitants** ont emménagé dans la **Mare des Saules à Bretonville**, depuis début octobre, animant encore un peu plus cet espace de biodiversité.

Une famille qui n'habite pas la commune, nous a fait don de deux couples de canard de Barbarie pour le bonheur des

enfants et des adultes qui prennent plaisir à les voir patauger et à les nourrir. Il est de notre devoir à tous d'en prendre soin et de les nourrir (pain rassis, pelures de légumes, graines etc... feront leur bonheur.)



La Campagne betteravière 2019-2020

La **nouvelle campagne betteravière** a démarré entre le mardi 17

septembre et le jeudi 26 septembre 2019. Plus de 17 millions de tonnes de betteraves devraient être transformées pendant environ 120 jours dans les 9 sucreries françaises de Tereos. Boinville-le-Gaillard est concerné par la campagne du **site d'Artenay**, dont la campagne a débuté le **25 septembre 2019**.

Selon les besoins, comme l'année précédente des sens uniques de circulation pourraient être mis en place.

Correspondants Intempéries

À l'approche de cet hiver, le **SITRD (Syndicat Intercommunal des Transport de la Région de Dourdan)**, a demandé à la mairie les noms de nos **correspondants intempéries**, qui seront chargés de vous informer par affichettes dans les abris bus de la circulation ou pas des bus de la ligne 18 (ligne desservant les collèges et lycées de Dourdan).

Le Bréau sans Nappe : Gilles **DUPUY**
Boinville bourg : Jean Jacques **VERAGEN**
Bretonville: Claudine **FLORES**

Vos correspondants sont également chargés de faire remonter au **SITRD** tous les incidents, comportements, etc.. Qui pourraient nuire à la sécurité des usagers sur cette ligne. N'hésitez pas à en informer la mairie qui transmettra.

Les boîtes à Livres

La **boîte à livres de Bretonville est désespérément pillée** par des personnes peu scrupuleuses, qui se permettent de **prendre les livres dans le but de les revendre à 0,20 cents dans les brocantes**.

Ce comportement est très malvenu.

Il est rappelé que les livres déposés dans les boîtes à livres peuvent être pris par tout le monde, puis remis en place, ou échangés, ou bien circuler d'une ville à l'autre, mais **JAMAIS ÊTRE VENDUS**.

Deux autres boîtes sont à votre disposition (une au Bréau, l'autre à Boinville bourg).





La mairie vous informe ... Et vous rappelle

Le code de bonne pratique, pour une bonne entente de voisinage

Le Bruit ...

➤ Les engins à moteurs :

tondeuses, tronçonneuses et autres engins bruyants

peuvent être utilisés :

- ☞ Du **lundi au vendredi** de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- ☞ Le **samedi** de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ☞ Le **dimanche et les jours fériés** de 10h00 à 12h00



➤ Les aboiements des chiens

Exemples d'aboiements de chien considérés comme nuisance sonore:

- ☞ Le chien aboie tous les jours (critère de répétition)
- ☞ Le chien aboie toute la journée dès que son propriétaire n'est pas là (critère de durée du bruit)
- ☞ Le chien hurle à la mort (critère d'intensité : le bruit est anormalement fort)

Vous êtes propriétaire de l'animal ou celui-ci est sous votre garde, **VOUS ETES** alors **RESPONSABLE**, vous devez faire en sorte que l'animal n'aboie plus où que dans de rares moments, (lorsqu'il fait son rôle de gardien par exemple..).

L'aboiement de chien n'est pas interdit.

Néanmoins il doit rester de faible intensité. Il est considéré par le Ministère de la Santé comme **gênant au-delà de 5 décibels le jour entre 7 h et 22 h et 3 décibels la nuit de 22 h à 7 h**

Le propriétaire doit trouver la solution pour minimiser les aboiements et le voisinage doit aussi de son côté faire preuve de tolérance,

Pour le bien être de tous et de vos amis les chiens

Propreté des rues, sécurité vos devoirs...

➤ L'entretien des trottoirs devant chez vous est de votre responsabilité.

Comme le Printemps ou l'Été, l'Automne et l'Hiver amènent leurs lots d'entretiens de vos trottoirs. En effet **il est de votre responsabilité**, d'effectuer en automne le **ramassage des feuilles mortes sèches ou mouillées**, et en hiver de retirer



neige ou verglas devant chez vous. Dans les deux cas il y a **risques de chutes**, et vous ne souhaitez pas de mal à vos voisins ! Alors

protéger les d'un accident en « **NETTOYANT VOS TROTTOIRS** »



➤ Les poubelles,

pour la sécurité de tous et la propreté du village, il est recommandé de rentrer vos containers en dehors des jours de ramassage

Un petit geste pour un village plus propre

Brulage des déchets

verts et autres

déchets

Il est rappelé que le brulage des déchets vert et autres sont **STRICTEMENT INTERDIT** dans le département des Yvelines par arrêté préfectoral.



Vos obligations pour l'environnement...

Boinville et au Bréau. Il est **interdit de déposer aux pieds de ces containers des sacs poubelles** même ceux de déchets verts, ils ne seront pas ramassés. Il est recommandé de ne pas surcharger le container (porte ne pouvant plus se fermer) car cela rend impossible la prise en charge par le camion de ramassage du SITOM

Les containers pour déchets verts.

Les déchetteries recueillent tous les déchets (verts et autres). La plus proche de chez vous est celle de Saint Arnoult en Yvelines. Munissez vous de la **carte PAss**. Listes des déchetteries sur le site de www.boinville-le-gaillard.fr

Le code du bon voisinage c'est avant tout la tolérance, mais aussi ...

Faire connaissance avec vos voisins, **discuter** avec eux, surtout si vous rencontrez des problèmes de voisinage (**la discussion est bonne conseillère et résout bien des problèmes**). Mais c'est aussi **s'inquiéter** lorsque vous ne voyez plus vos voisins, principalement s'il s'agit de personnes âgées, fragiles ou dépendantes.



Du côté des associations



Une **brocante 2019** avec un temps en demi-teinte, sans trop de pluie sauf vers 18h. Cette **brocante vide-greniers** se veut être conviviale et bonne enfant grâce à la présence de nos sympathiques exposants (des habitués pour la plupart) et à une équipe de l'**OSASC** dynamique et volontaire.

C'est sans compter sur **La buvette**, boissons, moules frites ou saucisses-merguez frites, où certains visiteurs ne viennent que pour ça, quand d'autres se contentent d'une balade dominicale. Mais le plaisir de marchander souvent prend le dessus et l'un ou l'autre repart avec une babiole sous le bras.

Si les visiteurs ont été nombreux le matin, l'après-midi a été plutôt calme (dommage !).



A noter dans vos agendas :
Samedi 23 novembre 2019

Soirée Beaujolais

Avec une **animation musicale** (chanteur). Les inscriptions seront distribuées dans vos boîtes aux lettres, dans la première semaine de novembre.

Les travaux des toilettes de la salle polyvalente devraient être terminés pour cette date. *Faisons confiance aux artisans qui s'occupent de l'affaire.*

BOINVILLE JEUNESSE

Une nouvelle équipe pour BOINVILLE JEUNESSE !

Dans le dernier numéro du journal, vous vous souvenez sans doute de l'appel à recrutement de l'association Boinville jeunesse. **L'arrivée de nouveaux membres était indispensable avant le départ bien mérité de l'équipe précédente.** La fermeture de l'association semblait même envisagée.

Depuis une petite année, **une nouvelle équipe s'est constituée.** Cependant, notre projet reste inchangé : **proposer des actions permettant de financer des activités pour l'école de Boinville**, sorties, voyage scolaire...

C'est aussi pour nous l'occasion de faire vivre et bouger le village et de créer du lien social avec :

- le défilé Halloween
- le goûter de Noël
- la Kermesse de l'école

Et encore d'autres projets dont nous vous parlerons peut-être dans un prochain numéro...

N'hésitez pas à vous joindre à nous, car **plus on est de fous, plus on rit !** Vous pouvez nous contacter directement devant l'école ou par mail : boinvillejeunesse@gmail.com. Nous serions également ravies de vous accueillir sur notre toute **nouvelle page Facebook !**



Il n'est pas indispensable d'habiter Boinville pour participer aux événements ou à l'association, ni d'être présent à chaque réunion. Sachez par ailleurs que **nous recherchons toujours des lots pour la kermesse**, n'hésitez pas !

À noter dans vos agendas :

☞ **Halloween** (voir l'encart ci-dessous)

☞ **Courant novembre** (plus d'infos à venir) **Opération vente de pommes de terre**, du producteur Boinvillois, **Denis SAVOURÉ** dont une partie des bénéfices sera reversée à l'association pour financer les projets de l'école.

Mais avant de vous retrouver pour **Halloween**, nous souhaiterions dire **un grand MERCI ! à Séverine, Guylaine, Sylvie, Céline, Natalia et Nathalie** pour **leurs années de bénévolat pour nos enfants et pour le dynamisme apporté à Boinville.**

La nouvelle équipe, de gauche à droite : Céline (secrétaire), **Laurine** (secrétaire adjointe), **Aurore, Sandrine, Stéphanie, Diana** (trésorière), **Anne** (présidente)

Mais aussi, **Désirée, Sophie** et tout nouvellement arrivée : **Aurélié !**



Boinville Jeunesse aura le plaisir de vous retrouver

pour le **défilé d'Halloween**

qui se déroulera le

Samedi 2 novembre 2019 à 15 H00





Du côté des associations



Le Club des Hirondelles...

Le club a repris ses activités le 2 septembre 2019. **L'Assemblée Générale** a eu lieu le 30 septembre 2019, une **nouvelle Hirondelle** est venue se joindre au bureau **Madame LE GALLO**. Sinon pas d'autre changement dans le bureau.

Pour l'**année 2018- 2019** nos principales activités ont été :

- ✓ En **octobre 2018** : Le loto
- ✓ En **décembre 2018** : La Saint-Sylvestre
- ✓ En **février 2019** : La belote
- ✓ En **mars 2019**: La choucroute

et **pour finir la saison 2018-2019** :

- ✓ Le **voyage en Haute-Savoie** . Très belle région où nous avons apprécié d'excellents fromages.



Notre programmation pour l'année 2019-2020 :

En ce **début de saison 2019-2020**, certaines **prévisions d'activités sont remises en question**,

d'une part : Pour cause de travaux à la salle polyvalente (accès et mises aux normes « personnes à mobilité réduites » des toilettes de la salle polyvalente). De ce fait **pour le LOTO**, aucune date n'est programmée pour le moment, vous serez avisé en temps voulu.

d'autre part par manque de participants : en effet, **lors du repas de la Saint-Sylvestre** de moins en moins de personnes s'inscrivent au fil des années.

C'est pour cette raison qu'en 2019 le repas de la Saint Sylvestre n'aura pas lieu.

Malgré tout vous pouvez d'ores et déjà noter sur vos agendas : **22 février 2020** : La belote

28 mars 2020: La choucroute

Et **pour clôturer la saison 2019/2020**: Du **8 au 14 juin 2020** : le **voyage en Vendée, Saint Hilaire du Riez, et Le Puy du Fou** avec son **spectacle nocturne la « Cinéscénie »**.

Il reste de la place vous serez les bienvenus.

Inscrivez vous, pour ce voyage auprès de **Madame Margareth DUMAS** :  **06 86 01 92 56**

Le Club des Hirondelles se réunit **tous les lundi après-midi à la salle polyvalente**. Cette association regroupe actuellement des Boinvillois(es) mais aussi des habitants d'Ablis, Corbreuse, Dourdan et bien d'autres communes qui se retrouvent autour de jeux divers et variés, et pour papoter autour d'un goûter.

Boinvillois et Boinvilloises venez nombreux, car actuellement Le Club des Hirondelles compte plus de membres extérieurs à la commune que d'habitants de Boinville. Vous y passerez de bons moments. **Et pour que le Club des Hirondelles perdure et ne fonctionne pas qu'avec des membres extérieurs, ce qui à terme sonnerait sa fermeture.**

Les conditions d'adhésion au club des hirondelles :

Avoir 60 ans et payer une adhésion annuelle minime.

Et en moyennant une participation supplémentaire, participer au voyage proposé en juin.

Pour de plus amples renseignements contacter : Madame Margareth DUMAS

Du côté des associations...



LC DANSE

SPECTACLE DE DANSE - SAMEDI 15 JUIN 2019 - LCDANSE

LCdanse
présente
Vice et Versa



Le Samedi 15 Juin 2019

Pour son spectacle « **Vice et Versa** » qui s'est déroulé le **samedi 15 juin 2019**, **LC Dance** a présenté **110 danseurs** (âgés entre 4 ans et ... adulte).

Le spectacle d'une durée de 1h 30 était composé de **25 chorégraphies** et pour la première fois de la **danse classique**.

380 spectateurs se sont déplacés pour venir applaudir ce magnifique spectacle.



Pour la **nouvelle saison 2019/2020**, vous pouvez vous inscrire, il reste encore quelques places dans certains cours.

Salle Colbert à Orsonville	Salle Polyvalente à Boinville le Gaillard
Lundi	Mardi
17h30/18h15 : Classique 1 (5/7 ans) 18h30/19h30 : Classique 2 (8/12 ans) 20h00/21h15 : Classique 3 (+ 15 ans)	18h00/18h45 : Zumba 1 (Primaire) 18h45/19h30 : Zumba 2 (Collège) [Complet] 19h45/20h30 : Renfo 20h30/21h15 : Zumba 3 (+ 15 ans/adultes) [Complet]
Mercredi	Les Professeurs (Diplômés d'état)
14h00/15h00 : Modern' Jazz 1 (6/8 ans) [Complet] 15h00/16h00 : Modern' Jazz 3 (10/11 ans) 16h00/17h00 : Modern' Jazz 2 (9/10 ans) [Complet] 17h00/17h45 : Danse Éveil (4/5 ans) [Complet] 18h00/19h15 : Modern' Jazz 4 (11/14 ans) [Complet] 19h15/20h30 : Modern' Jazz 5 (+ 15 ans) 20h30/21h45 : Modern' Jazz 6 (adultes) [Complet]	Classique : Nathalie BERA Modern' Jazz : Laurence CANEZIN Zumba/ Renfo : Laurence CANEZIN

Annonces

**Artisans et commerçants**

Vous êtes artisan mais aussi commerçant, vous souhaitez vous faire mieux connaître, vous pouvez le faire par le biais de **L'Écho Boinvillois** et le site www.boinville-le-gaillard.fr.

Votre société n'a pas l'obligation d'être domiciliée sur Boinville-le-Gaillard.

Seule contrainte, être Boinvillois, et **être immatriculé** soit au Registre du Commerce et de l'Artisanat soit au Registre du Commerce et des Sociétés.

Seule formalité, faire parvenir à la Mairie, votre annonce en précisant votre activité, vos coordonnées (adresse société téléphone etc.), et votre numéro Siret ou Siren.



OFFRE SPECIALE
« Fêtes de fin d'année »
www.chrysalide-massage.com
Chèques cadeaux à
40 € au lieu de 50 €
Offre valable du
20 novembre 2019 au 20 décembre 2019
Profitez en vite

Chrysalide – Janique **LEBLANC**
4 rue de la Croix Malécot-Bretonville
BOINVILLE le GAILLARD
06 64 65 89 18
SIRET : 809 067 317 000 10



Aib Immobilier 22 Place de l'Eglise
78660 ABLIS
www.aibimmobilier.fr



Vos conseillers spécialistes du secteur

09 86 48 27 10

RCS Versailles 809592082 - Carte CPI 7801 2016 000 0011 26, délivrée par la CCI Paris IDF

OFFRES EMPLOIS

La communauté d'agglomération Rambouillet Territoires recrute :

- Responsable technique piscine (h/f)
- Directeur adjoint de la commande publique
- Assistant de direction (h/f)
- Responsable du service eau et assainissement (h/f)
- Agents d'entretien (h/f) pour la piscine des Fontaines à Rambouillet
- Auxiliaires de vie
- Maîtres-nageurs sauveteurs (h/f)
- Technicien SIG - Dessinateur (h/f)

Pour postuler à ces offres d'emplois rendez vous sur le site de Rambouillet Territoire:

<http://www.rt78.fr/ressources-humaines/recrutement/offres-emploi>

Rédacteur en chef :

Jean Louis FLORÈS

Rédacteurs / concepteurs : Michèle MARTIN (BUNEL), Laurent BODHUIN, Claudine FLORÈS, David YOU, Guylaine LAROYE, Élisabeth MASSON, Bruno BARBÉ, Claudine DOMPS, Thomas HAROUN.

Imprimé par la Mairie de Boinville-le-Gaillard, ne pas jeter sur la voie publique



L'HOPITAL de RAMBOUILLET en DANGER? UNE MENACE POUR TOUT LE TERRITOIRE



Dans l'**Écho Boinvillois N°33-février 2018** nous terminions le compte-rendu d'une réunion dont le sujet était l'avenir de l'**HÔPITAL de RAMBOUILLET** en disant que vos élus vous tiendraient informés des suites de ce dossier.

Une nouvelle réunion s'est tenue il y a quelques temps en présence de plusieurs médecins de l'hôpital de Rambouillet et de médecins extérieurs. Étaient présents : **Dr CESBRON, Dr JOSSE, Dr LESPINAT, Dr IDRISSE, Dr PRUDHOMME**, des **membres du personnel de l'hôpital ainsi que plusieurs de vos élus**.

Notez que la direction de l'hôpital n'a pas daigné se déplacer.

En voici les grandes lignes:

- **Plan Santé 2020**. Le Gouvernement a affirmé que malgré les demandes incessantes de l'Association des Maires de France, ce plan se fera, y compris par ordonnance.

- **Dans une déclaration plus récente**, le **Président de la République** a déclaré qu'il n'y aurait **plus de fermeture d'hôpitaux**, chose dont nous prenons acte, ce à quoi la **Ministre de la Santé, Agnès BUZYN** a ajouté : « **Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de fermeture de services** ». Rappelons que la ministre de la Santé est elle-même médecin.

La parole est donnée aux invités. Les différents médecins se sont, tour à tour, exprimés sur la situation.

- **Dr IDRISSE** : la situation continue à se dégrader faute de moyens, **moins 8 millions d'aide publique**.

Fermeture de lits : **40 lits ont été supprimés en 4 ans**. (Rappelons que 1 lit c'est 3 personnes en 3 x 8.) La peur du personnel de la chirurgie est que le nombre de lits continue de baisser car **en dessous de 15 lits un service n'est plus viable**. **L'objectif est il de fermer**, à terme, **la chirurgie** dont le coût est de 1800 euros par jour?

Pour une simple appendicectomie, il faudrait alors se rendre sur Chartres, Trappes ou Versailles.

Même crainte pour la maternité. En dessous de 4 à 5000 naissances par an, là encore le **service serait déclaré non viable**.

Pour rappel, le **service d'Addictologie a été purement et simplement fermé**, ce qui, là encore, représente une **perte de 11 lits**.

L'essor de l'hôpital de Poissy se fera-t-il au détriment de celui de Rambouillet? (Pour rappel, Poissy est au cœur du Grand Paris, donc favorisé).

Au sujet de Rambouillet, on a beaucoup parlé de **sa mutation en hôpital de proximité**, ce qui sonnerait à terme la fin de la chirurgie, de la maternité et de fonctions comme l'anesthésie ainsi que les urgences. Un hôpital de proximité étant recentré sur la médecine et la gériatrie, ce qui ne veut pas dire **EHPAD**.

- **Jean Louis FLORÈS**, maire de Boinville le Gaillard : **'EHPAD d'Ablis** compte actuellement 39 lits. Le nouvel **EHPAD d'Ablis**, dont la gestion sera association et public (association Humanisme Habitat), en comptera 80 dont une unité Alzheimer.

- **D'ici 2022**, l'exécutif souhaite que **500 à 600 établissements portent l'appellation « hôpital de proximité »**. Le but est il de compenser le manque de médecins?

Le numéris clausus de médecins vient récemment de passer de **3500 à 8500 par an**. Il faudra entre 10 et 15 ans pour que l'on commence à voir des résultats, sans tenir compte de la démographie.

- **Gestion des hôpitaux** : la décision de l'ex-ministre de la Santé Roseline Bachelot de confier la gestion d'un hôpital à un directeur comptable et non plus au service de santé semble commencer à porter ses (mauvais) fruits.

- **Quelques chiffres** qui donnent à réfléchir sur la gestion moderne de la santé : **la France avait le meilleur système de santé au monde en 1970. Aujourd'hui elle est classée 15ème**.



- **Le 12 octobre dernier** s'est tenu, sur le marché de Rambouillet, à l'initiative du **CDDHR (Collectif de Défense et de Développement de l'Hôpital de Rambouillet)**, une manifestation de soutien à l'hôpital. Nous sommes heureux du succès de cette manifestation où les personnes présentes ont fait la queue pour signer la pétition et ainsi montrer leur soutien à leur hôpital.

- Cette réunion s'est terminée sur ces mots du **Dr IDRISSE** :

« De tous nos biens, la santé est notre bien le plus cher. Quand ce bien là ne va plus, les autres n'ont plus aucune d'importance ».

Vos élus continuent à suivre le dossier de très près et vous tiendront informés sur l'avenir de notre hôpital.



Sécheresse été 2019



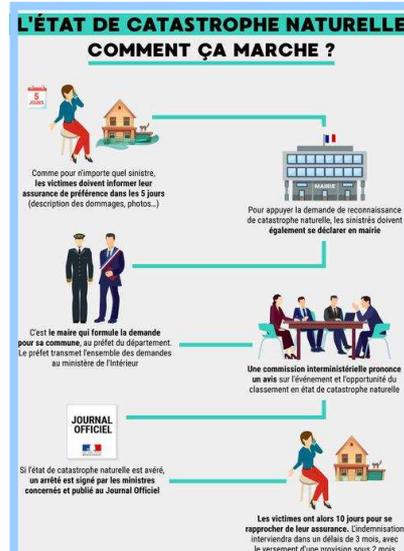
Actuellement, la Mairie recense les foyers **victimes de la sécheresse de cet été 2019**, notamment en ce qui concerne des dégradations **type fissure sur les habitations**, et afin de faire pour la **deuxième année consécutive**, une **demande de reconnaissance en catastrophe naturelle auprès du Préfet**.

Si vous êtes dans cette situation, merci d'adresser rapidement **vos demandes constituées d'un courrier (daté) et de photos des dégradations**, à la mairie.

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2019

Celles ci seront jointes au courrier adressé au Préfet, et permettront d'appuyer la demande de reconnaissance en catastrophe naturelle.

Il est rappelé que dans la plupart des cas, si l'état de catastrophe naturelle est entérinée **pour 2019, par la parution au Journal Officiel, votre assureur peut vous demander une copie de votre déclaration faite en mairie.**



Paiement en ligne

Payez avec



Prochainement, vous aurez la possibilité de **payer vos factures cantine, garderie, location de salle polyvalente ... avec le service de paiement en ligne de la DGFiP**, dénommé **PayFiP**.

Celui-ci permet ainsi aux usagers des entités publiques adhérentes de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire (facture) et pris en charge par le comptable public (PayFiP- Titres et Rôles).

Les règlements sont effectués par carte bancaire ou par prélèvement unique.

Un lien vers le site PayFiP sera disponible sur le site internet de la commune. Le principe est semblable au paiement des contraventions.

Une communication sera faite auprès des familles dès que le service sera opérationnel.

Votre espace..

Vos notes...

